



JE LUTTE, TU LUTTES, NOUS GAGNONS



Comme dans la plupart des organismes, la Caf 71 a un règlement horaires variables qui offre la possibilité de faire de 36h à 42h par semaine, de reporter 3h sur la semaine qui suit...Et de cumuler le report dans la limite de 10h, permettant d'utiliser cette avance pour

bénéficier de récupérations dans la limite de 8 jours par an.

Du fait de la charge de travail, beaucoup de salariés notamment des cadres managers ou pas dépassaient ce crédit de 10 heures et toutes les heures travaillées au-delà des 10 heures d'avances étaient supprimées [écrêtées] ne faisant l'objet ni de récupérations ni de paiement. **Cela représentait entre 3000 et 3500 heures par an pour l'ensemble des salariés.**

Il y a 4 ans environs nous avons amené le sujet de la régulation des heures écrêtées aux négociations NAO. Dans la mesure où nous badgeons électroniquement parlant, l'employeur est censé connaître les horaires réalisés. Hors, l'employeur ayant connaissance de ces heures, les a admises implicitement, si il ne les a pas contestées (**Cass.soc, 19 janv.1999 n° 96-45.628**).

Nous avons ramené ce sujet à plusieurs reprises, fait de l'information, tracts, intranet...Mais notre direction ne voulait rien entendre, pour elle la seule responsabilité reposait sur le salarié. S'il travail plus c'est à sa seule initiative!

Nous avons saisi la Direccte en juin 2019. Nous avons rencontré l'inspecteur du travail, échangé des documents etc. celui-ci s'est invité à notre dernière réunion en tant que CE (avant passage au CSE en octobre 2019) où il était question du temps de travail au travers une note de la direction qui était présentée au CSE.

Concernant la pratique de l'écrêtement, l'inspecteur du travail a clairement indiqué que cela était constitutif de travail dissimulé, et devrait faire l'objet d'une régularisation en heures supplémentaires. Quelques semaines plus tard, l'inspecteur du travail envoyait un courrier à notre directrice, lui réitérant par écrit ce qu'il a précisé lors de son intervention à la réunion de CE .

En mars 2020, l'inspecteur du travail nous informait nous que notre direction n'avait pas repris contact avec la Direccte au sujet de la régularisation et qu'en l'absence de celle-ci un contrôle de l'établissement allait être engagé.

Entre temps, nous sommes arrivés dans la période COVID/confinement où le sujet a été mis en « standby » quelques semaines.

En dépit de cette période, en aout 2020 l'inspecteur du travail nous a contacté et ensemble nous avons mis la pression à la Direction. **La Direction après avoir pris un avis auprès de ses instances nationales a régularisé (partiellement) la situation afin d'éviter un recours judiciaire de notre part.....** Partiellement car la Direction n'a pas tenu compte que le temps de travail faisant l'objet de la régularisation devait être majoré en heures supplémentaires

Du temps s'est écoulé pendant lequel nous sommes réintervenue en CSE, tract...**Et acculée la Direction nous annonçait que la régularisation de la majoration serait effective sur la paie du mois d'aout 2021. Ce qui a été fait.**

Cerise sur le gâteau la direction s'est vu notifiée d'une amende administrative de 25 550 euros par le directeur régional de la Direccte pour défaut de document demandés par l'inspecteur du travail

Syndicat CGT CAF Mâcon



L'hiver est installé et les mines tristounettes sont de retour. Difficile d'avoir le sourire quand nous écoutons à la télé ou à la radio les diverses annonces gouvernementales qui n'annoncent rien de bien positif pour les mois à venir...

Crise sanitaire qui n'en finit pas, augmentation du gaz, de l'électricité, du carburant, etc... Tout augmente sauf les salaires et les pensions qui stagnent malgré les mobilisations de plus en plus importantes dans les différents secteurs.

L'année 2022 sera marquée par les élections présidentielles, il va donc falloir que nous soyons à l'offensive et ne pas baisser les bras pour que nous n'ayons pas à choisir entre la peste et le choléra...

Après les jours tristes, il y aura le retour des jours heureux... Nous pouvons obtenir des victoires si la mobilisation est à la hauteur, pour cela, il ne faut rien lâcher et continuer à communiquer auprès des salariés afin de leur faire prendre conscience de ce qui les attend et de ce qu'ils pourraient gagner en combattant le patronat...

Des batailles, on en gagne, prenez l'exemple de la CAF71, 2 ans de combat et une belle réussite...

Il est temps d'y croire de nouveau et de se relever : seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin...

E.QUANDALLE, Secrétaire Générale de l'UL

MOMENT DE DÉMOCRATIE SYNDICALE



Le 23 novembre, le syndicat CGT du Conseil Départemental 71 a tenu son Assemblée Générale en présence d'élu.es et de syndiqué.es. Organe souverain et

décisionnel du syndicat cette Assemblée Générale a été un moment de démocratie et de débat où l'expression de chacun et chacune sur l'activité et le fonctionnement a permis l'émergence de propositions et de décisions.

La diversité des lieux d'exercice des salariés complexifie l'activité syndicale comme la grande variété des métiers. Pour autant les salaires, la qualité et les conditions de travail sont au premier plan des revendications exprimées par les salarié.es et le syndicat a débattu des actions pour les faire aboutir et des moyens de communiquer sur les propositions CGT. La question des modalités d'action pour le « tous ensemble » pour gagner des avancées sociales est venue sur le devant.

Le syndicat possède des atouts, notamment:

- * un intranet où il fait passer ses informations, Vitam'in
- * un livret d'accueil très complet avec les coordonnées de la direction du syndicat et de tous les élus ainsi que des repères organisationnels sur la CGT au local, au départemental et au national.

Livret d'accueil

Les élu.es n'ont pas les deux pieds dans le même sabot avec des camarades dans les Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales, le Comité Technique Paritaire, les Commissions de Réforme. Des Comptes-rendus des réunions sont adressés aux syndiqué.es et une information à destination de l'ensemble des salarié.es. est en réflexion.

La Commission Exécutive votée lors du congrès de l'Union Départementale de Saône et Loire des 18 et 19 novembre 2021 a élu un membre du syndicat.

Le syndicat a une vie syndicale active avec un renforcement en adhérents alors que la période actuelle avec la pandémie est en général un frein à l'adhésion.

Syndicat CGT Conseil Départemental 71

2 DÉCEMBRE: MOBILISATION DES RETRAITÉ.ES

A l'appel de 9 organisations syndicales et associations [CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble] les retraité.es ont manifesté à Paris pour faire entendre leurs revendications en matière de Pouvoir d'Achat, de Santé et de Services Publics.



Ils étaient 25 000 dans les rues dont 48 de notre département.

La complémentaire a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) ! **Depuis 2014, les retraités ont perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !**

Nous demandons au gouvernement l'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire ainsi que l'indexation sur l'évolution des salaires et un rattrapage immédiat de 300€.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient monter à Paris, le Collectif Interprofessionnel des retraité.es de la Bourgogne Sud s'est installé Place Carnot ce 2 décembre avec musique, vin chaud pour rencontrer les Mâconnais, distribuer des informations [Comprendre ses factures gaz, électricité, carburants et les propositions CGT, Comment se méfier des fausses bonnes nouvelles notamment sur le chèque inflation] et faire signer une pétition pour l'augmentation des salaires et des pensions.



Collectif des Retraités du Bassin Mâconnais